

FAIRE DE CLERMONT-FERRAND
UNE VERITABLE METROPOLE A
DIMENSION EUROPEENNE

Pierre PASCALLON

Professeur Agrégé de Faculté
Député-Maire Honoraire d'Issoire (63)

- A l'échelle de l'Europe, l'Auvergne et, de façon plus large, le Massif Central et ses bordures (Charolais, Berry ...), apparaissent comme des espaces périphériques, à l'écart des principaux axes de développement français et européens : on a pu parler de « la diagonale du vide » ou de « la France du vide ». Seul le pôle Clermont-Ferrand présente, dans cet ensemble, une dynamique réelle.

- On voudrait montrer, cependant, que la capitale régionale auvergnate reste encore aujourd'hui une métropole insuffisamment forte à l'échelle de l'Europe. Il convient donc – pour la perspective 2030, celle du grand basculement exigeant, pour résister, le renforcement des ensembles et sous-ensembles – de travailler à affermir le statut de Clermont, qui doit devenir, à cet horizon, une métropole à dimension européenne.

PARTIE I : L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE EN L'ETAT, N'A PAS ENCORE LE STATUT DE VERITABLE METROPOLE EUROPEENNE

- Il est sûr que l'agglomération clermontoise est encore une métropole « incomplète »¹, pour prétendre au label de métropole européenne.

- Une politique qui se bornerait à inscrire et à lier l'avenir de l'agglomération clermontoise au pôle lyonnais ne serait pas de nature, à terme, nous semble-t-il, à améliorer cette position.

I-1 La « métropolisation » actuelle de l'agglomération clermontoise est encore insuffisante, en l'état, pour justifier d'une métropole de dimension européenne

On peut dire sans doute, en regardant la réalité urbaine du vieux continent, qu'une agglomération urbaine est sûrement une métropole européenne quand – il faudrait, bien sûr, qualifier et amplifier ce seul critère démographique – elle atteint une population de l'ordre de 3 millions d'habitants.

Mais il existe d'autres seuils et on peut sans contexte estimer – sur l'exemple urbain français – qu'une agglomération urbaine est une « métropole » - au sens retenu dans la dernière réforme territoriale² qui institue une nouvelle structure de coopération : « les pôles métropolitains » - dès lors qu'elle a 500.000 habitants minimum et que ce seuil de 500.000 habitants lui « mérite » d'emblée - on le perçoit en pointillés dans la réflexion - le label de « métropole (française) à dimension européenne ». A l'exclusion de PARIS et de l'Ile de France, huit communautés urbaines de l'hexagone peuvent ainsi prétendre à ce statut : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Nice, Strasbourg, Grand Toulouse.

On explicite cette orientation dans les derniers travaux de l'INSEE sur « les aires urbaines à fort potentiel économique ». Il est distingué, dans ces travaux, deux types d'aires urbaines. Le premier cercle – celui des « aires urbaines métropolitaines » de plus de 500.000 habitants à vocation européenne – comprend Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Nice, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Rennes, Grenoble et Montpellier ; le second cercle – celui des

1 Ch. JAMOT : *Clermont-Fd, métropole régionale*, Direction Régionale de l'Équipement, Céramac 1993 p. 27.

2 Cf. J. COSSARDEAUX et autres : « le concept de métropole ne fait plus rêver les grandes villes », *Les Echos*, 30 nov. 2010 – J. COSSARDEAUX : « douze grandes villes dans le club des métropoles », *Les Echos*, 19 Janv 2011 – J. COSSARDEAUX : « les villes cherchent de nouvelles formules d'alliance », *Les Echos*, 1^{er} fév. 2011.

« grandes aires urbaines » de moins de 500.000 habitants – comprend les agglomérations qui n'ont pas encore le statut de véritables métropoles européennes : le « grand Clermont » (108 communes, 414.000 habitants) – sur ce critère et sur ces bases – se classe dans ce 2^{ème} groupe d'agglomérations urbaines dont la métropolisation est encore insuffisante pour justifier de l'appellation de métropole à dimension européenne.

Pour expliciter le poids et la place actuelle de la capitale auvergnate, on devrait bien sûr – on s'y attachera ultérieurement – refaire ici longuement l'historique du développement de Clermont-Ferrand et de l'agglomération clermontoise dans l'après-guerre jusqu'à nos jours : « Clermont, en dépit des réalisations des années soixante (municipalité MONTPIED) et celles des dix dernières années, est encore en retard (certes relatif, mais bien tangible) par rapport aux autres agglomérations françaises dans la course au dynamisme et à la modernité. Et il apparaît nettement, par ailleurs, que l'effort accompli n'est pas assez puissant pour empêcher une aggravation sensible de ce même retard relatif »³.

On ne peut donc se contenter de la « métropolisation » actuelle de l'agglomération clermontoise qui en fait, à ce jour – à l'échelle européenne – une « ville de rang moyen »⁴ ; une ville qui, malgré des réalisations très significatives (seules ou en collaboration) : le Zénith, la Grande Halle, le Tram..., manque encore d'équipements majeurs : le plus significatif, symboliquement, est sans aucun doute l'absence du TGV ; une ville avec des retards en matière de tertiaire industriel... ; bref une agglomération avec une insuffisance d'attractivité :

- faible investissement dans la recherche⁵ ;
- évasion des projets, des hommes et des centres de décision ;
- les grandes écoles (Ingénieurs et autres) placent moins de 10% de leurs diplômés dans la Région contre 30% pour la plupart des universités américaines ;
- etc⁶.

Et on comprend dans ces conditions – pour sévère et en partie injuste qu'il soit – le jugement récent du jeune tennisman Jo-Wilfried TSONGA au regard du choix de Clermont-Ferrand pour le quart de finale de la Coupe Davis du 9 au 11 juillet 2010 : « J'aurais mieux vu une grande ville »⁷...

3 Ch. JAMOT : « Quels enjeux pour Clermont-Ferrand ? », dans *Clermont-Ferrand, ville paradoxale*, Céramac, Hors série n°2, 2009, p.9. Cf. aussi, dans le même document : Ch. JAMOT : « Un bilan urbain en demi-teinte » et F. CHIGNIER-RIBOULON : « Plaidoyer pour Clermont-Fd ».

4 H. MAINET et J.Ch. EDOUARD : « Clermont face aux dynamiques de métropolisations », dans *Clermont-Ferrand, ville paradoxale*, Céramac, Hors série n°2, 2009, p.27.

5 Cf. G. THIVAT : « Des défis pour une métropole », *La Montagne*, 20 juin 2010.

6 On verra pour plus de détails sur tous ces points, même si ces développements sont déjà un peu anciens, les travaux de : J.Ch. EDOUARD : « Le réseau urbain auvergnat », dans *L'Auvergne urbaine*, Céramac, n°18, 2002 → *Une métropole plutôt mal placée*, p.178 et suivantes ; J-L. LAUMIERE et H. MAINET-VALLEIX : « Les activités d'encadrement tertiaire – Clermont-Fd : un tissu encore incomplet », *ibidem* p.69 et et suivantes.

7 Cf. *La Montagne*, 26 mai 2010.

I-2 Et la métropolisation insuffisante, en l'état, de Clermont-Ferrand à l'échelle européenne, ne sera pas améliorée à terme en se bornant à faire de la capitale auvergnate un sous-pôle de Lyon

Déjà de nombreux projets communs existent entre Clermont-Ferrand et Lyon : on pense, par exemple, au cancéropole Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes. Les échanges entre les deux régions se multiplient : l'analyse des données existantes laisse entrevoir, en effet, des relations en constante augmentation en termes de flux.

Il est vrai que Clermont-Ferrand doit jouer ses meilleurs atouts du côté de Rhône-Alpes, chaque fois que cela paraît nécessaire et souhaitable, à la recherche des meilleures complémentarités avec Saint-Etienne, Lyon, voire Grenoble. Mais, Clermont-Ferrand ne peut – ne doit – accepter de dépendance systématique vis-à-vis de Rhône-Alpes et aucune intégration qui la ferait reculer dans la hiérarchie urbaine nationale.

La tentation est forte, en effet – la « plaque urbaine » clermontoise étant attirée vers Lyon et Rhône-Alpes –, d'un rapprochement de plus en plus significatif et, à terme, d'un rattachement au grand Centre Est Lyonnais : le projet actuel de LGV « POCL » (Paris-Orléans-Clermont-Fd-Lyon) – s'il est retenu comme prévu en ce début 2011 – va aller dans ce sens. Clermont-Ferrand serait alors la tête de pont « occidentale » de la grande région Rhône-Alpes pendant, en quelque sorte, de l'axe Est Grenoble, Chambéry, Annecy pour les Alpes. Et, au vrai, « intégrée dans un système lyonnais, l'agglomération clermontoise reculerait dans la hiérarchie, à un 3^{ème} niveau en France, et à 4^{ème}, voire plutôt 5^{ème} rang en Europe »⁸.

PARTIE II : L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE DOIT DEVENIR LA GRANDE METROPOLE EUROPEENNE DU MASSIF CENTRAL : « CLERMONT-FD – VAL D'ALLIER »

- Il faut parvenir – c'était déjà les recommandations de la DATAR en 2001 – à positionner Clermont-Ferrand en grande capitale européenne du Massif Central, « à travers un réseau de villes – de Saint-Etienne à Limoges – dont elle serait le leader naturel »⁹.

Aujourd'hui, cet objectif recueille de plus en plus une large adhésion. Deux exemples seulement s'il fallait en persuader :

- l'ancien Préfet de la Région d'Auvergne, Dominique SCHMITT, déclarait, à son départ de Clermont-Ferrand : « Créez une métropole européenne »¹⁰ ;
- et Dominique ADENOT, Président du « Grand Clermont » indiquait dans le même esprit : « L'objectif est qu'un jour on qualifie Clermont-Ferrand de véritable métropole européenne »¹¹.

- Comment faire de l'agglomération clermontoise actuelle, demain, une vraie métropole à dimension européenne, la grande métropole européenne du Massif Central ?

En s'appuyant en particulier sur le concept de « pôle métropolitain » prévu

8 Ch.JAMOT : « Quels enjeux pour Clermont-Ferrand ? », dans *Clermont-Fd, ville paradoxale*, Céramac, Hors série n°2, p.8.

9 Dans *Le Monde*, 1^{er} mars 2001.

10 Cf. J-D SCHMITT : « Créez une métropole européenne », *La Montagne*, 20 mai 2009.

11 S. ADENOT : dans *La Montagne*, 10 juin 2010.

dans le cadre de la réforme territoriale : « Les villes se mettant d'accord pour porter de grands projets au sein d'un syndicat mixte » -, il convient de doter l'agglomération clermontoise – on ne fait ici qu'esquisser les deux points liés suivants qui font l'objet d'études détaillées en cours¹² -, tant d'une plaque urbaine élargie que de moyens... élargis.

II-1 L'agglomération clermontoise, grande métropole européenne du Massif Central, avec une plaque urbaine élargie

- Il est clair que le phénomène de « métropolisation » - tendance lourde - va continuer à s'accroître demain, avec la population et les activités les plus rares qui se concentrent dans les grandes villes de par le monde.

L'agglomération clermontoise doit – dans cet esprit et avec cette perspective – s'élargir et devenir, à terme, l'agglomération « Clermont-Ferrand Val d'Allier ». C'est, en effet, le « Val d'Allier » - long couloir depuis Moulins jusqu'à Langeac, couloir qui a été, est et devrait continuer à être dynamique¹³ - qui est la plaque urbaine « naturelle » d'extension pour la capitale de la Région Auvergne : Clermont-Ferrand doit « grossir » dans ce périmètre pour atteindre le seuil de 500.000 habitants (et par là même celui des « aires urbaines métropolitaines à vocation européenne ») et faire ainsi jouer des synergies économiques, sociales et culturelles avec les autres unités urbaines de cette plaque à laquelle et pour laquelle il conviendra d'apporter, pour commencer, une amélioration très conséquente du réseau de communications.

- Reste à préciser, bien sûr, le contenu exact de cette plaque urbaine élargie en regardant toutes les possibilités : les populations respectives que l'on obtient par rapport au chiffre de l'agglomération clermontoise actuelle – le Grand Clermont -, en précisant quel « statut » cela donnerait, dans chaque cas, à la « nouvelle » unité métropolitaine, avec également les perspectives d'augmentation de la population évoquées plus haut.

Par ordre de population croissante – ce n'est, bien sûr, par le seul critère à retenir -, les hypothèses sont bien les suivantes :

- une plaque urbaine « Clermont-Ferrand - Vichy », très souvent mise en avant ces derniers mois, par les élus en particulier (le Maire de Vichy, Claude MALHURET) ;
- une plaque urbaine de « Vichy à Brioude », mise en avant par l'ancien Préfet Dominique SCHMITT. On sait que l'on retrouve ainsi, avec ce cadre, le projet *ARVERNIA* de 1988¹⁴ ;
- une plaque urbaine de « Moulins à Brioude » : on demande l'étude de ce périmètre, même si on est conscient, ce faisant, du risque, avec ce projet, « d'isoler » Montluçon.

12 Cf. notamment l'étude de « Clermont Communauté confiée à la Banque de France. J.P GONDEAU : « L'économie de l'agglomération en analyse », *La Montagne*, 20 janv. 2011.

13 Cf. J.Ch. EDOUARD : « Urbanisation et évolution démographique récente », dans *L'Auvergne urbaine*, Céramac, n°18, 2002 ; INSEE Auvergne : « Populations prospectives démographiques des territoires du Puy de Dôme », *La Lettre*, n°61, juin 2010.

14 Cf. Conseil Régional d'Auvergne : projet *ARVERNIA*. Etude prospective de développement et d'aménagement à l'horizon de l'an 2000, réalisée par A. ANDERSEN et Compagnie, déc. 1988.

II-2 L'agglomération clermontoise, grande métropole européenne du Massif Central, avec des moyens élargis

1. « l'ardente obligation » : donner à la nouvelle agglomération les équipements « vitaux » indispensables

Dans ce cadre, la « priorité des priorités » est, sans aucun doute, de mettre en place une « croix » ferroviaire¹⁵ - avec les 2 LGV – TGV :

- le LGV-TGV « Nord-Sud » → Paris-Clermont-Ferrand-Catalogne,
- le LGV-TGV « Ouest-Est » → autour de l'axe Bordeaux-Limoges-Clermont-Ferrand-Lyon ..., au niveau de l'agglomération clermontoise qui pourra ainsi – grâce à cette nouvelle dimension ferroviaire de la grande vitesse – prétendre devenir et être demain la grande métropole européenne du Massif Central¹⁶.

Mais, dans le même esprit, il convient de repositionner l'infrastructure aéroportuaire clermontoise aujourd'hui largement inutilisée (elle est calibrée pour 2 millions de passagers par an) afin de retrouver l'activité du début des années 2000 - l'aéroport de Clermont-Aulnat pointait, en 2002, à la 9^{ème} place nationale – où une trentaine de lignes déposaient sur le hub local un million de passagers annuels¹⁷.

2. Mais il convient bien sûr, simultanément – dans le cadre d'un schéma de cohérence territoriale calqué sur le nouveau territoire retenu et donnant une place valorisante à chacune des unités de la plaque urbaine – de se donner un projet fédérateur de développement cohérent et audacieux (on pourra ou devra « s'inspirer des modèles de plus grandes agglomérations [Lyon, Montpellier, Munich,...] pour construire demain »¹⁸), ayant pour ambition de donner toujours plus, à l'avenir, les moyens de porter « Clermont-Ferrand - Val d'Allier » au rang de grande métropole européenne du Massif Central :

- Avec, pour l'industrie, un technopole multipolaire de la nouvelle agglomération Clermont–Ferrand – Val d'Allier¹⁹ ;
- ...

Ce projet fédérateur de développement – par rapport à la plaque urbaine retenue – pourra utilement, pour son élaboration, nourrir sa réflexion avec les 3 études suivantes :

- étude IAURP (devenu IAURIF) de 1972 ; étude demandée par la Direction Régionale de l'Équipement sur un projet de plaque urbaine « Clermontoise Val d'Allier » ;
- étude prospective – déjà citée – de développement et d'aménagement à l'horizon de l'an 2000, réalisée par ANDERSEN et Cie, en décembre 1988, pour le Conseil Régional d'Auvergne : il s'agit du projet *ARVERNIA* ;
- étude dans le cadre de l'appel à projet sur la coopération métropolitaine

15 Sur le modèle de ce qui a été fait pour l'autoroutier dans le cadre du 1^{er} Plan Massif Central.

16 Cf. P. PASCALLON : *Auvergne-Massif Central. Les projets lignes à grande vitesse (LGV) « TGV » sont-ils sur de bons rails ?*, éditions ACVAM, 2011.

17 Cf. table ronde APDA : « qu'a été et que devient le désenclavement aérien de l'Auvergne ? », Clermont-Ferrand, 17 juin 2010.

18 Cf. F. F. CHIGNIER-RIBOULON : « Plaidoyer pour Clermont-Fd », dans *Clermont-Fd, ville paradoxale*, Ceramac, Hors série n°2, 2009, p.175.

19 Cf. P. PASCALLON : « Pour un technopole multipolaire de l'agglomération clermontoise », 1989.

lancée par la DATAR en 2004, appel sélectionné sous le nom de « réseau Clermont-Auvergne-Métropole ».

* *
*

Nous sommes à l'aube d'une longue et intense période de compétition multipolaire, multilatérale, de redistribution des cartes. La nouvelle géographie des puissances qui se dessine suite, particulièrement, au déclin relatif des Etats-Unis et, semble-t-il, à l'irrésistible poussée de la Chine, nous fait l'obligation, à nous, ici aussi, sur le sol du vieux Continent, de nous renforcer, de nous regrouper, pour mieux résister. Le projet « Clermont-Ferrand, métropole à dimension européenne » est, dans cette perspective, un impératif à l'horizon 2020–2025.